

# ADIS & Vous

Lettre d'information Janvier – Juin 2018 N°25

ÉDITO



Le Directeur  
Nicolas CALVIER

En ce début d'été 2018, ADIS lance un nouveau programme d'appartements neufs, « Le Natura », idéalement situé au cœur d'Aubenas. Cette résidence vous séduira par la qualité de ses prestations et son environnement unique.

Dans ce 25<sup>ème</sup> numéro, nous vous parlerons de la vente de certains biens de notre patrimoine locatif.

Nos locataires pourront également trouver des informations utiles en cas de changement de situation.

Enfin, pour vous aider à passer un été agréable, nous avons souhaité consacrer notre dossier aux bonnes conduites estivales, en vous rappelant quelques règles de vie entre voisins et au sein de votre logement.

Passez un bel été.

Bonne lecture.

ZOOM SUR...

## Nos ventes Patrimoine

ADIS attache une importance particulière à l'accession à la propriété depuis de nombreuses années afin de dynamiser le parcours résidentiel de ses locataires.

**ADIS propose régulièrement de nombreux biens de son patrimoine à la vente. La vente de logements HLM est une opportunité pour le locataire, ou pour tout acheteur potentiel d'acquérir un logement.**

La cession de ces biens dont ADIS est propriétaire depuis plus de 10 ans permet la construction de nouveaux logements sociaux et la réhabilitation de son patrimoine.

L'acquisition d'un logement HLM offre à l'acquéreur :

- Un prix de vente règlementé et très compétitif.
- Un achat sécurisé grâce aux Garanties Rachat et Relogement.

ADIS vous accompagne dans vos démarches administratives et juridiques jusqu'à la signature de l'achat de votre bien.

Consultez nos annonces de logements à la vente sur notre site internet [www.gie-adis.fr](http://www.gie-adis.fr) ou contactez Claire au 04 75 87 81 37.

COTE PRATIQUE

## Locataire : que faire en cas de changement de situation ?

Les événements de la vie peuvent avoir un impact sur votre situation en tant que locataire. Lors d'un changement de situation personnelle ou professionnelle (impactant vos revenus), il convient d'en informer le Service Locatif ADIS. Ces changements peuvent notamment modifier les termes de votre contrat ou le calcul de vos aides.

- Vous vous êtes mariés ou avez conclu un PACS ? Le conjoint ou partenaire, devient cotitulaire du bail. Vous êtes tenus de nous fournir une copie du certificat de mariage ou copie du PACS, et un avis d'imposition ou de non-imposition de l'année en cours.
- Vous venez d'avoir un enfant ? Le logement peut s'avérer trop petit, vous pouvez demander un logement adapté à la nouvelle composition de votre famille. Il faut pour cela, nous transmettre une copie de l'acte de naissance ou du livret de famille.
- Vous divorcez ? Les termes du bail restent inchangés et le locataire en place devra assurer le paiement du loyer. Afin de mettre à jour votre dossier, une copie du jugement du divorce doit nous être transmise.
- En cas de décès d'un contractant, le conjoint, les descendants ou le partenaire de PACS peuvent devenir titulaires du contrat de location.
- Vos revenus changent ? A la suite d'une perte d'emploi, d'une prise de poste ou d'une évolution professionnelle, n'hésitez pas à nous avertir ainsi que votre caisse d'allocations familiales pour le calcul de vos aides au logement.



ACTU ADIS

## Lancement de programme à Aubenas : Résidence « Le Natura »



Appartements du T2 au T4 à partir de  
**129 000 € - Garage compris**

Vous souhaitez vivre en centre-ville, à proximité des commerces et des services, tout en profitant d'un environnement privilégié ?

Une de vos priorités est de faciliter vos déplacements grâce à une zone de stationnement privative ?

Implantée dans un parc verdoyant, la résidence « Le Natura » vous offre une qualité de vie incomparable en centre-ville. Le programme comporte 49 appartements du T2 au T4, répartis sur 3 bâtiments afin d'assurer confort et tranquillité à ses résidents. Chaque appartement comprend un espace extérieur (terrasse et/ou jardin privatif), un cellier individuel sur chaque niveau, ainsi qu'un garage fermé en sous-sol.

Pour toute demande d'information, contactez notre équipe commerciale par téléphone ou via notre site internet.

## Pour un été en toute tranquillité : les bonnes conduites estivales

Enfin l'été arrive ! Cette saison tant attendue peut aussi être la cause de quelques désagréments si l'on ne respecte pas certaines règles ou si l'on ne prend pas quelques précautions.

Que l'on parte en vacances ou que l'on reste tranquillement chez soi, l'été est une saison particulière où notre mode de vie peut différer des autres périodes de l'année.

Vous trouverez dans ce dossier quelques conseils et rappels pour que cet été se déroule paisiblement.



Résidence « Le Natura » - Vue d'une terrasse

### Vous souhaitez ...

#### Profiter de vos extérieurs

Vous habitez en appartement et vous avez envie de profiter de votre terrasse ou de votre balcon, rien de plus normal mais pensez à éviter certains dangers :

- Eloignez les meubles d'extérieurs des gardes corps, les enfants peuvent être tentés d'escalader.
- Veillez à ce qu'aucun objet ne puisse tomber ou ne soit emporté par le vent

#### Réunir vos amis

Vous souhaitez inviter vos amis autour d'un repas convivial, il convient de respecter certaines règles :

- Les barbecues et autres équipements de cuisson sont interdits sur les balcons.
- Vos voisins, eux, ne sont peut-être pas d'humeur festive, veillez à les prévenir et à ne pas faire trop de bruit.

#### Changer d'air

Vous avez prévu de partir en vacances, restez vigilant sur quelques points :

- Si vous partez plusieurs jours, il est préférable de couper l'eau, le gaz et de débrancher vos équipements électriques.
- Prévenez les voisins de votre absence, ils peuvent garder un œil sur votre logement. Laissez-leur vos coordonnées pour vous joindre en cas de besoin.

### Espaces verts et jeux

Vous aimez profiter des espaces verts autour de votre résidence, il est important de respecter ces lieux et de les maintenir propres.

Vos enfants peuvent également y jouer sans toutefois déranger le voisinage. Nous rappelons que les parkings ne constituent pas des aires de jeux.



### Fortes chaleurs

L'été arrive avec ses pics de température.

Quelques conseils :

- Protégez-vous de la chaleur en fermant les volets et les fenêtres le jour, et en les ouvrant la nuit.
- Restez chez vous au maximum durant les heures les plus chaudes de la journée.
- Restez dans la pièce la plus fraîche du logement.
- Hydratez-vous.



### QUELQUES POINTS DU REGLEMENT INTERIEUR ADIS SA HLM

Rien ne doit être jeté à l'extérieur depuis les fenêtres et balcons (mégots, nourriture, objet,...).

Il est interdit d'étendre du linge aux fenêtres ou balcons.

Les ordures ménagères doivent être impérativement emballées dans des sacs poubelles qui doivent être déposés dans les containers prévus à cet effet. Les déchets recyclables doivent être déposés dans les bacs jaunes.

Tout autre détrit (électroménager, mobilier, déchets verts...) doit impérativement être emmené en déchetterie. Cette démarche relève de la responsabilité du locataire, et non du propriétaire ou du service public.

Les locataires doivent entretenir leurs jardins privatifs.

### Stationnement

Vous recevez des amis ou de la famille, privilégiez les espaces prévus à cet effet afin de ne pas gêner la circulation des autres véhicules et des piétons. Évitez de stationner devant l'entrée de la résidence ou du lotissement.



Directeur de publication :  
Nicolas CALVIER  
Rédacteur en chef :  
Jérôme PONÇON  
Crédit photos : G.I.E. ADIS  
Dépôt légal : Juin 2018  
N°ISSN : 1960-1433  
Impression : Edits & ACL  
Développement  
Tirage : 9 000 ex  
Lettre d'information gratuite



